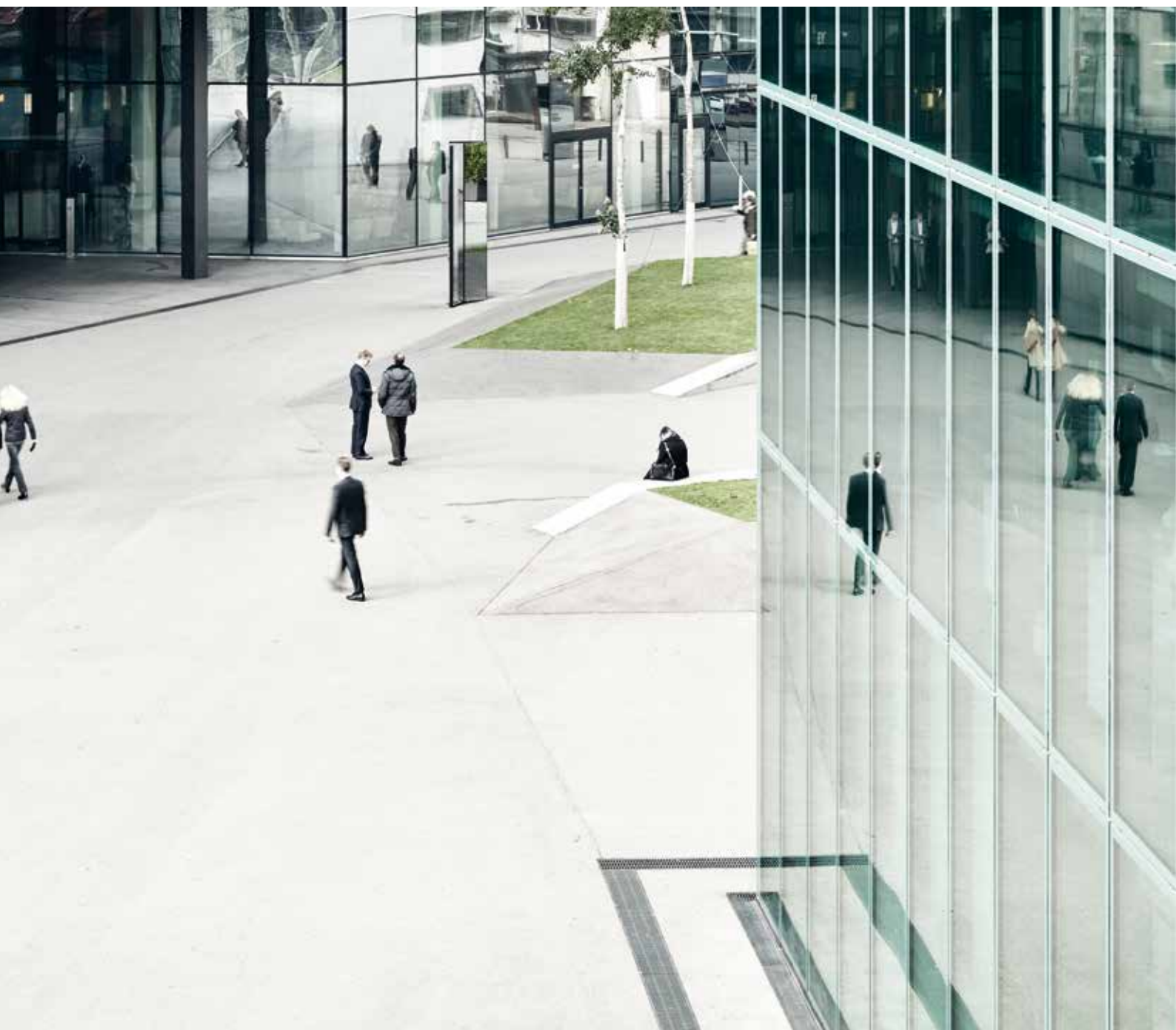


Konferenz der städtischen Finanzdirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs des finances des villes
Conferenza delle direttrici e dei direttori di finanza delle città



Rapport annuel 2022



Rapport de gestion 2022

1. Organisation et évolution du nombre des membres

De 22 membres fondateurs à sa création en 2014, la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des finances (CDF) n'a cessé de croître pour atteindre 37 villes membres à la fin de l'année 2022. En 2022, une nouvelle ville a rejoint la conférence. Il s'agit de Reinach (BL).

2. Comité

Lors de l'Assemblée générale 2022, Florence Germond, conseillère municipale de Lausanne et vice-présidente de longue date de la CDFV, a démissionné du Comité. En outre, Silvia Steidle, présidente de la CDFV depuis 2019, a annoncé sa démission du Conseil communal de Bienne pour la fin 2022. En conséquence, elle a également démissionné de son poste de présidente de la CDFV pour la fin 2022. Véronique Bittner-Priez, vice-directrice de l'UVS depuis le 1^{er} janvier 2022, a rejoint le Comité avec voix consultative. Aucun changement de personnel n'est intervenu au sein de la Direction en 2022.

3. Points forts thématiques

Réforme fiscale de l'OCDE: participation des villes aux recettes supplémentaires

De juin 2021 à mai 2022, la CDFV a siégé au sein de l'organe de consultation politique mis en place par le conseiller fédéral Ueli Maurer pour la mise en œuvre nationale du projet de l'OCDE sur l'imposition de l'économie numérique. Silvia Steidle, conseillère communale de Bienne et présidente de la CDFV, Daniel Leupi, conseiller municipal de Zurich et vice-président de la CDFV, ainsi que Michael Felber, responsable de la politique financière et économique de l'UVS et directeur de la CDFV, ont représenté les intérêts des villes au sein de l'organe de consultation politique. L'objectif de cet organe était que les trois niveaux de l'État fixent ensemble les lignes directrices de la mise en

œuvre de la réforme fiscale de l'OCDE en Suisse. La CDFV a pu enregistrer un succès partiel en faisant inscrire dans les dispositions transitoires que les cantons doivent faire participer les villes et les communes de manière appropriée aux recettes supplémentaires. Le 23 juin 2023, Daniel Leupi a participé à la conférence de presse commune du Conseil fédéral, de la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des finances (CDF) et de la CDFV. Lors de la phase parlementaire qui a suivi, la CDF s'est engagée avec l'Union des villes pour que la participation des villes et des communes aux recettes supplémentaires soit garantie, en appliquant une répartition identique à celle des recettes cantonales de l'impôt sur le bénéfice. Lors de la session d'hiver, malgré le soutien initial du Conseil national, une proposition dans ce sens a échoué lors de l'élimination des divergences en raison de l'opposition du Conseil des États.

Imposition individuelle: audition à la CER-N

En septembre 2021, le Conseil fédéral a publié le rapport «Analyse relative à l'imposition individuelle». Ce document explore trois modèles d'imposition individuelle: imposition individuelle pure, imposition individuelle modifiée et imposition individuelle selon Ecoplan. L'UVS et la CDFV ont interrogé leurs membres sur ces trois modèles et ont participé à l'audition de la CER-N le 22 février 2022. En raison d'un empêchement de la Présidence de la CDFV, c'est Martin Flügel, directeur de l'UVS, qui a présenté la position des villes.

Rapport «Faits sur la ville et la campagne»

Ensemble avec l'UVS, la CDFV a commandé un [rapport](#) qui analyse les relations financières entre la ville et la campagne. Ce document a montré que les villes et les campagnes sont étroitement liées et ne peuvent pas être séparées de manière nette. Mais les villes, en tant que moteurs économiques de la Suisse, contribuent aux impôts directs au niveau fédéral et cantonal de manière plus que proportionnelle. Avec ce rapport, la CDFV a voulu créer de la transparence et contribuer au débat public. Le rapport a été présenté par Ecoplan lors du colloque de la CDFV de septembre 2022 (voir chap. 4 «Manifestations et contacts»).

4. Manifestations et contacts

Assemblée générale

Lors de son Assemblée générale du 13 mai 2022 à Berne, la CDFV s'est penchée sur la réforme fiscale de l'OCDE et sa mise en œuvre en Suisse. Elle a pu accueillir des orateurs de qualité. Fabian Baumer, vice-directeur de l'Administration fédérale des contributions (AFC) et Nathalie Fontanet, conseillère d'État du canton de Genève et vice-présidente de la CDF, ont présenté des exposés. Le conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du Département fédéral des finances (DFF), était également présent et a donné dans son discours de clôture un aperçu du message du Conseil fédéral. Pour la première fois après deux années marquées par le coronavirus, cette septième Assemblée générale de la CDFV s'est tenue physiquement à Berne et a été très bien fréquentée, avec plus de 40 participant-e-s.



Le conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du Département fédéral des finances (DFF), a donné dans son discours de clôture un aperçu du message du Conseil fédéral.

Colloque «Modèle à succès Suisse: relations financières entre ville et campagne»

Le colloque de la CDFV, qui s'est tenu le 16 septembre 2022 à Berne, avait pour thème les multiples relations financières entre la ville et la campagne. Plus de 40 participant-e-s ont pris part à cette manifestation. En introduction, Ecoplan a livré les résultats du rapport «Faits sur la ville et la campagne». Ensuite, Bernard Dafflon, professeur émérite, a présenté la péréquation financière intercommunale dans le canton de Fribourg. Lucas Keel, président de la commune d'Uzwil, a présenté un modèle de financement d'une infrastructure régionale de sport et de loisirs. La table ronde qui a suivi a également vu la participation de Christine Bulliard-Marbach, conseillère nationale et présidente du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB).

Échange entre la Direction de la CDFV et le Secrétariat de la CDF

La Direction de la CDFV a rencontré le Secrétariat de la CDF en novembre 2022 pour un déjeuner commun. Véronique Bittner-Priez, vice-directrice de l'UVS, et Michael Felber, directeur de la CDFV, se sont entretenus avec Peter Mischler, secrétaire général de la CDF, et Simon Berset, secrétaire général suppléant de la CDF, sur des dossiers actuels de politique fiscale et financière.

Organes

Présidente

Silvia Steidle	Conseillère municipale Bienne
-----------------------	-------------------------------

Vice-présidente et vice-président

Florence Germond	Conseillère municipale Lausanne (jusqu'au 13 mai 2022)
Daniel Leupi	Conseiller municipal Zurich

Comité

Michael Aebersold	Conseiller communal Berne
Franziska Bitzi Staub	Conseillère municipale Lucerne
Laurent Dietrich	Vice-syndic et conseiller communal Fribourg
Alfonso Gomez	Conseiller administratif Genève
Urs Marti	Maire de Coire
Mark A. Wisskirchen	Conseiller municipal Kloten
Véronique Bittner-Priez	Vice-directrice Union des villes suisses (voix consultative)

Secrétariat

Michael Felber	Directeur CDFV
Maja Münstermann	Administration Union des villes suisses

Comptes 2021, Comptes et Budget 2022, Budget 2023

	Comptes 2021 CHF	Comptes 2022 CHF	Budget 2022 CHF	Budget 2023 CHF
RECETTES				
Cotisations des membres	140 000.00	140 000.00	140 000.00	138 000.00
Recettes des colloques et conférences	1 080.00	810.00	500.00	500.00
TOTAL DES RECETTES	141 080.00	140 810.00	140 500.00	138 500.00
DÉPENSES				
Assemblée générale	4 250.85	5 632.15	3 000.00	4 000.00
Médias	0.00	659.15	2 000.00	2 000.00
Colloque / conférence	6 229.15	6 572.80	8 000.00	8 000.00
Projets	51 499.03	53 298.75	50 000.00	50 000.00
Frais administratives	0.00	352.00	1 000.00	1 000.00
Traductions	10 144.40	5 113.35	10 000.00	10 000.00
Internet	452.35	452.35	700.00	700.00
Groupes de travail, comm.	299.80	1 557.30	2 000.00	2 000.00
Rapport de gestion	624.65	786.20	1 000.00	1 000.00
Révision	900.00	758.60	1 000.00	1 000.00
Frais Banque/Poste	59.85	60.00	100.00	100.00
Secrétariat général	54 250.00	54 250.00	54 250.00	54 250.00
TOTAL DES DÉPENSES	128 710.08	129 492.65	133 050.00	134 050.00
Benefice (+) / Déficit (-)	12 369.92	11 317.35	7 450.00	4 450.00

Bilan au 31.12.2022

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
ACTIFS		
FONDS DE ROULEMENT		
Liquidités		
PostFinance	1 11766.27	91753.22
	111766.27	91753.22
Créances sur livraisons / prestations		
Créances sur livraisons / prestations	0.00	10 000.00
	0.00	10 000.00
TOTAL DU FONDS DE ROULEMENT	111766.27	101753.22
SOMME DU BILAN	111766.27	101753.22
PASSIFS		
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		
Dettes		
sur livraisons / prestations	322.00	500.00
	322.00	500.00
Autres dettes à court terme		
Compte courant UVS Berne	316.50	118.80
	316.50	118.80
Passifs transitoires		
Passifs transitoires	5 522.55	6 846.55
	5 522.55	6 846.55
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS	6 161.05	7 465.35
CAPITAUX PROPRES		
Patrimoine au 01.01.	94 287.87	81 917.95
Bénéfice annuel	11 317.35	12 369.92
PATRIMOINE AU 31.12.	105 605.22	94 287.87
SOMME DU BILAN	111766.27	101753.22

Rapport de l'organe de révision

BLASER
TREUHAND
BERN

Konferenz der städtischen
Finanzdirektorinnen und -direktoren
Sektion des
Schweizerischen Städteverbandes
Monbijoustrasse 8
3001 Bern

BLASER TREUHAND AG
SCHWARZENBURGSTR. 265
CH-3098 KÖNIZ BERN

Telefon 031 372 11 11
Telefax 031 371 45 18
tftb@treuhandbern.ch
www.treuhandbern.ch

Köniz, 28. Februar 2023

Bericht der Revisionsstelle zur Eingeschränkten Revision

**An die Mitgliederversammlung der Konferenz der städtischen
Finanzdirektorinnen und -direktoren, Sektion des Schweizerischen
Städteverbandes.**

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz und Erfolgsrechnung) der Konferenz der städtischen Finanzdirektorinnen und -direktoren, Sektion des Schweizerischen Städteverbandes, für das am 31. Dezember 2022 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Vorstand verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

Blaser Treuhand AG



Roger Nietlisbach
Dipl. Wirtschaftsprüfer
Zugel. Revisionsexperte
Leitender Revisor



Jürg Zahler
Dipl. Experte in
Rechnungslegung
und Controlling
Zugel. Revisionsexperte

Beilage: Jahresrechnung

KOMPETENZ IM ZENTRUM

Mitglied des Schweizerischen
Treuhandverbandes
TREUHAND | SUISSE

Les villes membres de la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes

Aarau	Neuchâtel
Baden	Rapperswil-Jona
Bâle	Reinach, BL
Berne	Riehen
Bienne	Schaffhouse
Coire	Schlieren
Dietikon	Spiez
Frauenfeld	Soleure
Fribourg	St. Gall
Genève	Thoune
Gossau SG	Uster
Grenchen	Vevey
Horgen	Wädenswil
Kloten	Wallisellen
Lausanne	Wil SG
Liestal	Winterthour
Lugano	Zollikon
Lucerne	Zurich
Meyrin	

Editeur

Conférence des directrices et directeurs des finances des villes
 Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
 Téléphone +41 31 356 32 32, info@cdfv.ch, www.cdfv.ch

Photo

«Urban – Raum – Mensch», Rolf Siegenthaler, Bern (sur mandat de l'UVS)

Layout

Atelier KE, Meiringen